Descripteur principal	Enjeux écologiques auxquels l'objectif répond	Objectif général	Objectif particulier	Indicateurs du BEE mentionnés dans l'arrêté relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines pris au titre des plans d'action pour le milieu marin	Indicateurs issus de la définition du BEE au niveau national qui sont actuellement utilisés dans le cadre d'autres politiques et pourront être associés aux OE sous réserve des adaptations nécessaires	Autres descripteurs auxquels l'OE contribue	Caractéristiques du milieu marin et/ou impacts concernés EI (EE, PI, AES): indiquer quel(s) item(s) de l'évaluation initiale est (sont) concerné(s)			Politique existante en lien avec l'OE		autres politiques existantes - ajouts suite à la version du 18 juin	
							EE	PI	AES	National et supra national	SRM	SRM (suite)	Autre
D1	Maintien de la biodiversité et préservation de la fonctionnalité du milieu marin et en particulier des habitats et des espèces rares et menacés	Maintenir ou atteindre le bon état de conservation les espèces et habitats d'intérêt communautaire (E) Protéger les espèces et habitats rares ou menacés (E) Assurer le maintien du rôle fonctionnel des habitats et des espèces ayant un rôle fonctionnel clé (E) Préserver durablement les espèces et habitats communs à l'échelle de la SRM (y compris leurs fonctionnalités) (E)		Au niveau des espèces: - Indicateur 1.1.1 : aire de répartition des espèces - Indicateur 1.1.2 : schéma de répartition dans la dite aire - Indicateur 1.2.1 : abondance et/ou biomasse des populations - Indicateur 1.3.1 : caractéristiques démographiques de la population - Indicateur 1.3.2 : structure génétique des populations Au niveau des habitats: - Indicateur 1.4.1 : aire de répartition des habitats - Indicateur 1.4.2 : schéma de répartition des habitats - Indicateur 1.5.2 : volume de l'habitat - Indicateur 1.6.1 : état des espèces et communautés typiques - Indicateur 1.6.2 : abondance relative et/ou biomasse - Indicateur 1.6.3 : conditions physiques, hydrologiques et chimiques Au niveau des écosystèmes: - indicateurs encore à préciser		D2, D3, D4, D5, D6, D7	Partie 2 - I. description des différents biotopes, II. caractéristiques biologiques et biocénoses	**tous les items**	tous les items	Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Directive Habitat Faune Flore (DHFF), Convention sur le commerce international de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), CDB, Grenelle 1, Grenelle 2, code de l'environnement, Grenelle de la mer, Convention OSPAR, DHFF, CITES SNB, Convention OSPAR, Grenelle de la mer, DHFF, CITES CDB, SNB, stratégie nationale pour la création et la gestion d'aires marines protégées (SN AMP), Grenelle de la mer, DHFF, CITES	charte conchylicole du morbihan (2011), schéma de référence des dragages du morbihan, DOCOB Marais poitevin (2003), DOCOB Marais et falaises des coteaux de Gironde (2006), Plan de Gestion RNN Banc d'Arguin (SEPANSO), Plan de Gestion RNN Prés Salés (2010), Plan de gestion RNN Aiguillon (2003), SCOT Ile de Ré Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour Garonne (AG) (B51, C26,C32-39,C42-43,C51,C57-59,F5, F15, F17-25), SDAGE Loire Bretagne (LB) (D8A1 à 4, 8B1, 8B2, 8C1), charte conchylicole du morbihan (2011), schéma de référence des dragages du morbihan, schéma de référence des dragages du Finistère, Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du golfe du Morbihan (2006), charte des espaces côtiers bretons (2007), Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain 2007-2020, DOCOB Marais Rochefort (2005), DOCOB Marais poitevin (2003), DOCOB Marais et falaises des coteaux de Gironde (2006), Plan de Gestion Réserve naturelle nationale (RNN) Banc d'Arguin, Plan de Gestion RNN Prés Salés (2010), Plan de gestion RNN Aiguillon (2003), SMVM bassin d'Arcachon, Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Ile de Ré charte des espaces côtiers bretons (2007), Plan de Gestion RNN Banc d'Arguin, Plan de gestion RNN Aiguillon (2003), SCOT Ile de Ré	Schéma d'orientation du littoral morbihanais (2009), Schéma de référence des dragages du Finistère (2008), Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne (2007), Contrat de projet Etat région Bretagne (2007-2013), Contrat de projet Etat région Pays de la Loire (2007-2013), SCOT du pays de Lorient (2006), SCOT du pays de Vannes (2006, en révision en 2012), Arrêté préfectoral n° 20/DML/CM/2010 du 03/01/2011 portant Schéma des structures des exploitations de cultures marines dans le dépt 85, Plan d'action régional Pêche et Aquaculture (2007), Agenda 21 de la Région Bretagne (2008, actualisé 2010-2011), Agenda 21 du Conseil Général du Finistère (2010 – 2014), Agenda 21 du Conseil Général du Morbihan (2010-2015), Agenda 21 de la Région Pays de la Loire (2009)	Orientations de gestion, propositions et actions du Parc Naturel Marin d'Iroise (2007), actions et projets engagés par le Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, Pavillon bleu (écolabel), Certification ISO 14001
D2	Non perturbation des écosystèmes par les espèces introduites par l'homme	Limiter les risques d'introduction accidentelle, les risques liés à l'introduction volontaire, et la dissémination des espèces non indigènes (P) Réduire les impacts des espèces non indigènes envahissantes (I)		- Indicateur 2.1.1 : tendances en matière d'abondance, d'évolution temporelle et de répartition spatiale dans le milieu naturel des espèces non indigènes, en particulier des espèces non indigènes envahissantes, notamment dans les zones à risques, en relation avec les principaux vecteurs et voies de propagation de telles espèces - Indicateur 2.2.2 : incidences des espèces non indigènes envahissantes au niveau des espèces, des habitats et des écosystèmes, lorsqu'elles peuvent être		D1, D3, D4, D9	Partie 2 - II. 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 7. peuplements démersaux, 8. peuplements ichtyologiques pélagiques, 12. espèces introduites	partie 3 - VIII. espèces non indigènes	transport maritime et ports, aquaculture, navigation de plaisance et sports nautiques, Défense, coûts liés aux impacts des espèces non indigènes invasives	SNB, CDB, Grenelle 1, Grenelle de la mer, convention ballast water management de l'OMI- convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires du 13 fev 2004, Règlement CE 853/2000, code de l'environnement, CITES DHFF, règlement (CE) 708/2007, Grenelle de la mer	SDAGE AG (C29 espèces envahissantes, F17), SDAGE LB (D10B - eaux de ballast), charte conchylicole du Morbihan (2011), Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain 2007-2020, Plan de Gestion RNN Prés Salés (ONCFS, 2010), Plan de gestion DPM Pointe d'Arcay (2010), SMVM bassin d'Arcachon Plan de Gestion RNN Prés Salés (2010)	Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne (2007), Contrat de projet Etat région Pays de la Loire (2007-2013), Arrêté préfectoral n°264/2009 du 21/12/2009 portant Schéma des structures des exploitations de cultures marines dans le dépt 44, Plan d'action régional Pêche et Aquaculture (2007), charte des espaces côtiers bretons (2007), Agenda 21 de la Région Bretagne (2008, actualisé 2010-2011)	actions et projets engagés par le Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
D3	Exploitation des espèces dans le cadre d'une approche écosystémique des pêches	Maintenir ou atteindre le bon état des stocks exploités (E)	Maintenir les stocks en bon état (E) Améliorer l'état des stocks en mauvais état en vue de l'atteinte du bon état (E) Favoriser la reconstitution des stocks des espèces en très mauvais état en vue de l'atteinte du bon état (E)	- Indicateur 3.1.1 : mortalité par pêche [F] - Indicateur 3.1.2 : rapport entre captures et indice de biomasse - Indicateur 3.2.1 : biomasse du stock reproducteur [SSB] - Indicateur 3.2.2 : indice de biomasse du stock reproducteur - Indicateur 3.3.1 : proportion de poissons plus grands que la taille moyenne de première maturation sexuelle - Indicateur 3.3.3 : quantile 95% de la répartition par taille des poissons	- Paramètres mesurés en application de la Data Collection Framework, DCF (PCP)	D1 (captures accessoires), D2, D4 (le D3 comme un traceur - Cf valorisation de la pêche pro)	Partie 2 - II. 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5.. Biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux, 8. populations ichtyologiques pélagiques	Partie 3 - IX. extraction sélective d'espèces	pêche professionnelle, pêche de loisir, coûts liés à la dégradation des ressources biologiques exploitées: cas des ressources halieutiques et conchylicoles	SNB, CDB, Grenelle 1, Grenelle 2, Grenelle de la mer, Politique Commune de la Pêche (PCP), Convention OSPAR, décret n°2012-103 du 27 janvier 2012, SN AMP, Règlements (CE) 2371/2002, 1342/2008, 676/2007, 2347/2002, 1954/2003, 811/2004, 1100/2007, 1124/2009, 1225/2010, 716/2011, 1256/2011, 5/2012, 43/2012, 44/2012, 812/2004, 894/1997, 1185/2003, 850/98, 1300/2008, 388/2006, 2166/2005, 302/2009, 509/2007, 1967/2006, 579/2011, 2056/2001, 494/2002, 517/2008, décret n° 90-94 du 25 janvier 1990, arrêté du 15 juillet 2010; thon rouge: arrêté du 11 février 2011, arrêté du 9 mai 2011, arrêté du 17 février 2012	SDAGE AG (C36,C43,F18), Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain 2007-2020, schéma directeur du traitement des vases portuaires (SDTVP) (CG33, 2006), Plan de Gestion RNN Prés Salés (2010), Plan de gestion RNN Aiguillon (2003), SMVM bassin d'Arcachon, Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Ile de Ré	Schéma de référence des dragages du Morbihan (2010), Schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire de la région Pays de la Loire (2008), Contrat de projet Etat région Bretagne (2007-2013), Contrat de projet Etat région Pays de la Loire (2007-2013), SCOT du pays de Lorient (2006), SCOT du pays de Vannes (2006, en révision en 2012), Plan d'action régional Pêche et Aquaculture (2007), Charte de Pays de Cornouaille (2001), charte des espaces côtiers bretons (2007), Agenda 21 de la Région Bretagne (2008, actualisé 2010-2011)	Orientations de gestion, propositions et actions du Parc Naturel Marin d'Iroise (2007)
D4	Maintien du bon fonctionnement du réseau trophique	Préserver la structure, le fonctionnement des réseaux trophiques en tenant compte de leur dynamique (E)		- Indicateur 4.1.1 : performances des espèces prédatrices clés - Indicateur 4.2.1 : poissons de grande taille (en poids) - Indicateur 4.3.1 : tendances en matière d'abondance ou biomasse des espèces/groupes sélectionnés importants sur le plan fonctionnel		D1, D2, D3, D6, D7	Partie 2 - I. description des différents biotopes, II. caractéristiques biologiques et biocénoses	tous les items	tous les items	Directive Cadre sur l'Eau (DCE), DHFF, Directive Oiseaux (DO), Grenelle de la mer, Plan de gestion des poissons migrateurs LB (PLAGEPOMI), Grenelle 1, plan de gestion de l'anguille	SDAGE AG (B51, C26, C32-39 Poissons migrateurs ,C43 C51, C52, C58, C59, F17,F18, F22), SDAGE LB (9A1, 9C1, 09B), charte conchylicole du Morbihan (2011)	Arrêté préfectoral n°264/2009 du 21/12/2009 portant Schéma des structures des exploitations de cultures marines dans le dépt 44, Arrêté préfectoral n°20/DML/CM/2010 du 03/01/2011 portant Schéma des structures des exploitations de cultures marines dans le dépt 85, Plan d'action régional Pêche et Aquaculture (2007), charte des espaces côtiers bretons (2007), Agenda 21 de la Région Bretagne (2008, actualisé 2010-2011)	
D5	Préservation des milieux et maintien de leurs fonctionnalités via la réduction du phénomène d'eutrophisation	Préserver les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation (E) Réduire significativement les apports excessifs en nutriments dans le milieu marin (P)	Poursuivre la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses (agricoles, des collectivités, industrielles) (P) Réduire les apports d'azote atmosphérique (Nox) d'origine agricole, urbaine, industrielle et dues au trafic maritime et terrestre (P) Renforcer la réduction des apports sur les zones d'eutrophisation avérée (cf évaluation initiale) (en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs OSPAR) (P)	- Indicateur 5.1.1 : concentration en nutriments dans la colonne d'eau - Indicateur 5.1.2 : taux des nutriments (silicate, azote et phosphore) - Indicateur 5.2.1 : concentration en chlorophylle dans la colonne d'eau - Indicateur 5.2.2 : transparence de l'eau en liaison avec une augmentation de la quantité d'algues en suspension - Indicateur 5.2.3 : abondance d'algues macroscopiques opportunistes - Indicateur 5.2.4 : modification des espèces dans la composition de la flore, comme le rapport diatomées/flagellés, le basculement des espèces benthiques aux espèces pélagiques, ainsi que la floraison d'espèces sources de nuisance ou la prolifération d'algues toxiques (p. ex. cyanobactéries), causée par les activités humaines - Indicateur 5.3.1 : abondance des algues et herbiers pérennes (par ex. fucacées, zostères et posidonies), perturbés par la diminution de la transparence de l'eau - Indicateur 5.3.2 : oxygène dissous, c'est-à-dire changements	Les indicateurs suivants sont utilisés dans le cadre de l'application de la DCE, de recommandations OSPAR ou de la directive nitrates, certains de manière liée et indissociable. Ils peuvent servir de base à la construction d'indicateurs associés aux OE: - Concentration hivernale en azote et phosphore inorganique dissous - Teneurs maximales et moyennes en chlorophylle a pendant la saison de croissance - niveau des espèces de phytoplancton indicatrices d'une eutrophisation propres à une région ou à une zone - Transparence de l'eau en liaison avec une augmentation de la quantité d'algues en suspension, le cas échéant (5.2.2) - Taux de couverture sur l'estran (% de surface de l'estran couverte par les algues opportunistes, % moyen aire colonisable) + "fréquence blooms - Distribution de l'herbier de zostère (suivi surfacique); Indicateur macroalgues intertidales de substrat dur préliminaire et indicateur macroalgues subtidales de substrat dur préliminaire - Teneur en oxygène - Mortalité des espèces d'animaux benthiques	D1, D3, D4, D6, D7, D8, D9	Partie 1 - II. 3. répartition spatio-temporelle des nutriments, 4. répartition spatio-temporelle de la chlorophylle Partie 2 - II. 1. communautés du phytoplancton, 2. communautés du zooplancton, 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux, 8. populations ichtyologiques pélagiques	Partie 2 - VI. enrichissement par des nutriments et de la matière organique	aquaculture, agriculture, artificialisation des territoires littoraux, coûts liés à l'eutrophisation	DCE SNB, Grenelle 1, code de l'environnement, Directive eaux résiduaires urbaines (DERU), Directive nitrates (Dnitrate), DCE, Grenelle de la mer, plan algues vertes SNB, Grenelle 1, code de l'environnement, DERU, DNitrate, DCE, grenelle de la mer, Convention OSPAR, Grenelle 2 - plan ecophyto 2018, Code de l'environnement	SDAGE AG (B2, B25, B26,B30, B33-B36) SDAGE LB (D2A1, D2B2, D2B3, D3A.1), charte conchylicole du Morbihan (2011), SMVM du golfe du Morbihan (2006), schéma de référence des dragages du Morbihan, SCOT Ile de Ré SDAGE AG (B36, B33, B11) SDAGE LB (D2B3, D10A1), charte conchylicole du Morbihan (2011), SMVM du golfe du Morbihan (2006), schéma de référence des dragages du Morbihan	Schéma d'orientation du littoral morbihanais (2009), Schéma de référence des dragages du Morbihan (2010), Schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire de la région Pays de la Loire (2008), Contrat de projet Etat région Bretagne (2007-2013), SCOT du pays de Quimperlé (2009), SCOT du pays de Lorient (2006), SCOT du pays de Vannes (2006, en révision en 2012), SCOT de la Presqu'île de Rhuys (2011), SCOT de Cap Atlantique (2010), Charte agriculteurs - conchyliculteurs (2002), Plan d'action régional Pêche et Aquaculture (2007), Charte de Pays de Cornouaille (2001), Charte d'engagement et d'objectifs pour le développement durable des ports de plaisance (2008), charte des espaces côtiers bretons (2007), Agenda 21 de la Région Bretagne (2008, actualisé 2010-2011), Agenda 21 du Conseil Général du Finistère (2010 – 2014), Agenda 21 du Conseil Général du Morbihan (2010-2015), Agenda 21 de la Région Pays de la Loire (2009), Plan de lutte contre les algues vertes (2010-2015)	Orientations de gestion, propositions et actions du Parc Naturel Marin d'Iroise (2007), actions et projets engagés par le Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, Pavillon bleu (écolabel), Certification ISO 14001
D6	Garantie du bon fonctionnement des écosystèmes au regard des pressions physiques induites par les activités humaines	Assurer la pérennité des habitats benthiques (E) Permettre aux écosystèmes benthiques de garder leur fonctionnalité et leur dynamique (I)	Assurer en particulier la pérennité des herbiers de zostères, champs de laminaires, maërl, hermelles, coraux, champs de blocs (E) Réduire les impacts significatifs sur les fonds marins affectant l'état et le fonctionnement des écosystèmes (I)	- Indicateur 6.1.1 : type, abondance, biomasse et étendue du substrat biogénique concerné - Indicateur 6.1.2 : étendue des fonds marins sensiblement perturbés par les activités humaines, pour les différents types de substrats - Indicateur(s) 6.2 : encore à définir		D1, D3, D4, D7, D8, D10	Partie 1 - I. 5. bathymétrie des fonds marins, 6. nature des fonds marins Partie 2 - I. 1. distribution des biotopes principaux des fonds marins Partie 2 - II. 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux	Partie 1 - I. pertes et dommages physiques; III. interférences avec des processus hydrologiques	travaux publics maritimes, câbles sous-marins, extraction de matériaux marins, production d'électricité, pêche professionnelle et de loisir, aquaculture, industries, navigation de plaisance et sports nautiques, Défense, coûts liés à la perte de biodiversité et d'intégrité des fonds marins, coûts liés à l'introduction d'énergie dans le milieu et à des modifications du régime hydrologique	SNB, Grenelle de la Mer, Grenelle 1	SDAGE LB (D10H1, D10H2, D10B1, D10B2) SDAGE AG (D5B50 et 51, F19 et F20) , charte conchylicole du Morbihan (2011), schéma de référence des dragages du Morbihan (2010) et celui du Finistère (2008), SMVM du golfe du Morbihan (2006), arrêté préfectoral n° 264/2009 du 21/12/2009 portant schéma des structures des explotiations de cultures marines dans le départemet 44, Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain 2007-2020, SDTVP (CG33, 2006), DOCOB Marais et falaises des coteaux de Gironde (2006), Plan de Gestion RNN Banc d'Arguin, Schémas des structures des exploitations de cultures marines Arcachon (arrêtés préfectoral du 24/02/2009)	Schéma d'orientation du littoral morbihanais (2009), Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne (2007), Schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire de la région Pays de la Loire (2008), Contrat de projet Etat région Bretagne (2007-2013), Contrat de projet Etat région Pays de la Loire (2007-2013), SCOT du pays de Quimperlé (2009), SCOT du pays de Lorient (2006), SCOT du pays de Vannes (2006, en révision en 2012), Arrêté préfectoral n°20/DML/CM 2010 du 03/01/2011 portant Schéma des structures des exploitations de cultures marines dans le dépt 85, Plan d'action régional Pêche et Aquaculture (2007), charte des espaces côtiers bretons (2007), Agenda 21 de la Région Bretagne (2008, actualisé 2010-2011), Agenda 21 du Conseil Général du Morbihan (2010-2015)	Orientations de gestion, propositions et actions du Parc Naturel Marin d'Iroise (2007), actions et projets engagés par le Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, Pavillon bleu (écolabel), Certification ISO 14001
D7	Garantie du bon fonctionnement des écosystèmes au regard des modifications hydrographiques permanentes susceptibles de résulter des activités humaines	Préserver la fonctionnalité des habitats vis à vis des modifications permanentes des processus hydrographiques dans les zones peu ou pas impactées par celles-ci (E) Limiter les risques liés aux pressions ayant un impact sur les habitats et leurs fonctionnalités (P) Assurer la solidarité amont-aval au sein des bassins versants pour garantir des arrivées d'eau douce en secteur côtier (P)		- Indicateur 7.1.1 : étendue de la zone concernée par les modifications permanentes - Indicateur 7.2.1 : extension spatiale des habitats concernés par la modification permanente - Indicateur 7.2.2 : changements concernant les habitats, en particulier pour ce qui est des fonctions assurées, dus à la modification des conditions hydrographiques		D1, D3, D4, D6, D10	Partie 1 - I. 1. climatologie marine, 2. débits fluviaux, 3. courantologie, 4. exposition aux vagues, 7. régime de la température et de la salinité, 8. turbidité Partie 2 - I. 2. distribution des biotopes principaux de la colonne d'eau Partie 2 - II. 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux, 8. populations ichtyologiques pélagiques			CBD	SDAGE AG (A30, A31, C11, E3,F17, F21-23 ,F25) SDAGE LB (O7A,O7B), charte conchylicole du Morbihan, schéma de référence des dragages du Morbihan (2010), SMVM du golfe du Morbihan (2006), arrêté préfectoral n° 264 /2009 du 21/12/2009 portant schéma des structures des explotiations de cultures marines dans le départemet 44, arrêté préfectoral n°20/DML/CM/2010 du 02/01/2011 portant schéma des structures des explotiations de cultures marines dans le départemet 85, SDTVP (CG33, 2006), DOCOB Marais poitevin (2003), Plan de gestion DPM Pointe d'Arcay 2010, SMVM bassin d'Arcachon	Schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire de la région Pays de la Loire (2008), SCOT du pays de Quimperlé (2009), SCOT du pays de Lorient (2006), Plan d'action régional Pêche et Aquaculture (2007), Agenda 21 de la Région Bretagne (2008, actualisé 2010-2011)	Orientations de gestion, propositions et actions du Parc Naturel Marin d'Iroise (2007), Certification ISO 14001
D8	Maintien des effets biologiques des contaminants dans des limites acceptables permettant d'éviter les impacts significatifs sur l'environnement marin. Baisse des concentrations des contaminants permettant d'éliminer les risques pour le milieu marin et d'assurer l'absence d'effets biologiques et physiques significatifs	Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient chroniques ou accidentels (P)	Réduire les apports de contaminants à la source (P) Limiter les transferts des contaminants vers et au sein du milieu marin (P)	- Indicateur 8.1.1 : concentration des contaminants mentionnés dans l'arrêté relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines, mesurée dans la matrice appropriée (p. ex. biote, sédiments et eaux) selon une méthode garantissant la comparabilité avec les évaluations réalisées au titre de la directive 2000/60/CE - Indicateur 8.2.1 : niveau des effets de la pollution sur les composants de l'écosystème concernés - Indicateur 8.2.2 : occurrence, origine et étendue des épisodes de pollution aigüe et leur incidence	'- Indicateur 8.1.1 : concentration des contaminants mentionnés dans l'arrêté relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines, mesurée dans la matrice appropriée (p. ex. biote, sédiments et eaux) selon une méthode garantissant la comparabilité avec les évaluations réalisées au titre de la directive 2000/60/CE - imposex chez *Nucella lapillus* (si *N. lapillus* non présente, utilisation de *Neptunea antiqua, Buccinum undatum ou Nassarius reticulatus)* - Teneur en mercure dans les oeufs des oiseaux de mer - Teneurs en organochlorés dans les oeufs des oiseaux de mer - Pourcentage des masses d'eau DCE dont les bilans eau et sédiment ont été réalisés + Pourcentage des masses d'eau du Parc naturel marin d'Iroise ayant atteint le bon état chimique en général (comprenant l'état chimique sur l'eau, les sédiments et le biote) - Proportion des guillemots de Troïl mazoutés parmi ceux qui ont été découverts morts ou mourants sur les plages - Quantité estimée de polluant observé annuellement + Nombre de signalements de pollution + Proportion d'oiseaux mazoutés OSPAR	D1, D3, D4, D6, D9	Partie 1 - II. 5. Substances chimiques problématiques,6. questions sanitaires Partie 2 - II. 1. Communautés du phytoplancton, 2. communautés du zooplancton, 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux, 8. populations ichtyologiques pélagiques, 9. mammifères marins	Partie 2 - IV. substances chimiques	transport maritime et ports, agriculture, industries, artificialisation des territoires littoraux, coûts liés aux micropolluants et coûts liés aux marées noires et rejets illicites d'hydrocarbure	SNB, DCE, Grenelle 1, Grenelle de la mer, convention antifouling system, directive 2002/62/CE, 2008/105/CE, Grenelle 2, Convention OSPAR, Convention MARPOL, code de l'environnement, réglementation communautaire relative à la sécurité maritime	SDAGE AG (B2, B4,B9 à B20, B25, B27-29, B32-33, B36, B45, B51) SDAGE LB (D5B1 à 3, D5C1, D4A1, D4A2, O4B, O4C, 10B1à3,O6G,O5A), charte conchylicole du Morbihan (2011), SMVM du Golfe du Morbihan (2006), schéma de référence des diagages du Morbihan (2010) et celui du Finistère (2008), charte des espaces côtiers bretons (2007), arrêté préfectoral n°20/DML/CM/2010 du 02/01/2011 portant schéma des structures des explotiations de cultures marines dans le départemet 85, Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain 2007-2020, SDTVP (CG33, 2006), DOCOB Marais poitevin (2003), DOCOB Marais et falaises des coteaux de Gironde (2006), Plan de gestion RNN Aiguillon (2003), SMVM bassin d'Arcachon, SCOT Ile de Ré	Schéma d'orientation du littoral morbihanais (2009), Schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire de la région Pays de la Loire (2008), Contrat de projet Etat région Bretagne (2007-2013), SCOT du pays de Quimperlé (2009), SCOT du pays de Lorient (2006), SCOT du pays de Vannes (2006, en révision en 2012), SCOT de la Presqu'île de Rhuys (2011), SCOT de Cap Atlantique (2010), Arrêté préfectoral n°20/DML/CM/2010 du 03/01/2011 portant Schéma des structures des exploitations de cultures marines dans le dépt 85, Plan d'action régional Pêche et Aquaculture (2007), Charte de Pays de Cornouaille (2001), Charte d'engagement et d'objectifs pour le développement durable des ports de plaisance (2008), Agenda 21 de la Région Bretagne (2008, actualisé 2010-2011), Agenda 21 du Conseil Général du Morbihan (2010-2015), Agenda 21 de la Région Pays de la Loire (2009)	Orientations de gestion, propositions et actions du Parc Naturel Marin d'Iroise (2007), actions et projets engagés par le Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, Pavillon bleu (écolabel), Certification ISO 14001
D9	garantie de la qualité sanitaire des produits de la mer à destination de la consommation humaine	Améliorer la qualité microbiologique des eaux, pour limiter le risque significatif d'impact sur la santé humaine de la contamination des produits de la mer, en assurant notamment le non dépassement des seuils fixés par la législation communautaire ou autres normes applicables (E) Améliorer la qualité chimique des eaux, pour limiter le risque significatif d'imapct sur la santé humaine des contaminants présents dans les produits de la mer, en assurant notamment le non dépassement des seuils fixés par la législation communautaire ou autres normes applicables (E)	Réduire les apports ponctuels (P) Réduire les apports diffus (P) Réduire les apports ponctuels (P) Réduire les apports diffus (P)	- Indicateur 9.1.1 : niveaux réels des contaminants chimiques qui ont été détectés et nombre de ces contaminants pour lesquels les teneurs maximales réglementaires ont été dépassées - Indicateur 9.1.2 : fréquence des dépassements des teneurs maximales réglementaires	- concentration des contaminants mesurés dans le biote et nombre de contaminants dont les teneurs sont supérieures aux seuils réglementaires - Taux des masses d'eau ne dépassant pas les seuils sanitaires établis dans la réglementation européenne + Pourcentage global des masses d'eau non classées en « bon état » présentant une amélioration dans le biote. - Indicateur 9.1.2 : fréquence des dépassements des teneurs maximales réglementaires	D1, D3, D4, D6, D8	Partie 1 - II. 5. Substances chimiques problématiques, 6. questions sanitaires Partie 2 - II. 1. Communautés du phytoplancton, 2. communautés du zooplancton, 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 7. peuplements démersaux, 8. populations ichtyologiques pélagiques, 9. mammifères marins	Partie 2 - IV. substances chimiques Partie 3 - VII. Organismes pathogènes microbiens	transport maritime et ports, travaux publics maritimes, pêche professionnelle, aquaculture, agriculture, artificialisation des territoires littoraux, tourisme, activités balnéaires et fréquentation des plages, navigation de plaisance et sports nautiques, coûts liés aux organismes pathogènes microbiens	SNB, DCE, DERU, directive 2006/7/CE qualité des eaux de baignade, engagements grenelle 99 et 129, R(CE) 33/2007, R(CE) 2073/2004, R(CE) 2073/2005, R(CE) 2073/2006, R(CE) 1881/2006, R(CE) 583/2004, R(CE) 2073/2005, R(CE) 1181/2006, R(CE) 1881/2006, R(CE) 2073/2005, R(CE) 1259/2011	SDAGE AG (B3+ dipositisons du descripteur D8), (Eaux de baignade : D9, D10, D12 à 14) SDAGE LB (3D1 à 4, 6F1, 6F2, 10D1, O3C, O10C, O10E), charte conchylicole du Morbihan (2011), schéma de référence des dragages du Morbihan (2010) et celui du Finistère (2008), SMVM du Golfe du Morbihan (2006), Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain 2007-2020, DOCOB Marais Rochefort (LPO, 2005), Schémas des structures des exploitations de cultures marines Arcachon (arrêté préfectoral du 24/02/2009)	Schéma d'orientation du littoral morbihanais (2009), Contrat de projet Etat région Bretagne (2007-2013), SCOT du pays de Quimperlé (2009), SCOT du pays de Lorient (2006), SCOT du pays de Vannes (2006, en révision en 2012), SCOT de la Presqu'île de Rhuys (2011), SCOT de Cap Atlantique (2010), Charte agriculteurs - conchyliculteurs (2002), Plan d'action régional Pêche et Aquaculture (2007), Charte de Pays de Cornouaille (2001), charte des espaces côtiers bretons (2007), Agenda 21 de la Région Bretagne (2008, actualisé 2010-2011), Agenda 21 du Conseil Général du Morbihan (2010-2015), Agenda 21 de la Région Pays de la Loire (2009)	Orientations de gestion, propositions et actions du Parc Naturel Marin d'Iroise (2007), actions et projets engagés par le Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, Pavillon bleu (écolabel), Certification ISO 14001
D10	Réduction des dommages liés aux déchets marins par la diminution des quantités de déchets déversés en mer et sur le littoral	Réduire à la source les quantités de déchets en mer et sur le littoral (P) Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin (P) Réduire les impacts des déchets sur les espèces et les habitats (P)	En particulier sur les zones de fortes accumulations (P)	- Indicateur 10.1.1 : tendances concernant la quantité de déchets répandus et/ou déposés sur le littoral, y compris l'analyse de la composition, la répartition spatiale et, si possible, la source des déchets - Indicateur 10.1.2 : tendances concernant les quantités de déchets présents dans la colonne d'eau (y compris ceux qui flottent à la surface) et reposant sur les fonds marins, y compris l'analyse de la composition, la répartition spatiale et, si possible, la source des déchets - Indicateur 10.1.3 : tendances concernant la quantité, la répartition et, dans la mesure du possible, la composition des microparticules [notamment microplastiques] - Indicateur 10.2.1 : tendances concernant la quantité et la composition des déchets ingérés par les animaux marins [p. ex. analyse du contenu de l'estomac]		D1, D3, D4, D6, D8, D9	Partie 2 - II. 3. biocénoses du médiolittoral, 4. biocénoses de l'infralittoral, 5. biocénoses du circalittoral, 6. biocénoses du bathyal et de l'abyssal, 9. mammifères marins, 10. reptiles marins, 11. oiseaux marins	Partie 1 - II. 2. Déchets marins	aquaculture, industries, artificialisation des territoires littoraux, tourisme, activités balnéaires et fréquentation des plages, coûts liés aux déchets marins	SNB, Grenelle de la mer, directive 2000/59/CE, Grenelle 2, code des ports maritimes, convention antifouling system, convention MARPOL SNB, Grenelle de la Mer SNB, Grenelle de la Mer, convention OSPAR	SDAGE AG (C25, F19, F20) charte conchylicole du Morbihan (2011), SMVM du golfe du Morbihan (2006), arrêté préfectoral n° 264/2009 du 21/12/2009 portant schéma des structures des explotiations de cultures marines dans le départemet 44, arrêté préfectoral n° 20/DML/CM/2010 du 02/01/2011 portant schéma des structures des exploitations de cultures marines dans le départemet 85, Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain 2007-2020, DOCOB Marais et falaises des coteaux de Gironde (2006), Plan de Gestion RNN Banc d'Arguin, Plan de gestion DPM Pointe d'Arcay (2010), SDAGE AG C25 Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain 2007-2020, Plan de Gestion RNN Banc d'Arguin	Schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire de la région Pays de la Loire (2008), Contrat de projet Etat région Pays de la Loire (2007-2013), SCOT du pays de Lorient (2006), SCOT de Cap Atlantique (2010), Plan d'action régional Pêche et Aquaculture (2007), Charte de Pays de Cornouaille (2001), Charte d'engagement et d'objectifs pour le développement durable des ports de plaisance (2008), charte des espaces côtiers bretons (2007), Agenda 21 de la Région Bretagne (2008, actualisé 2010-2011), Agenda 21 du Conseil Général du Morbihan (2010-2015)	Orientations de gestion, propositions et actions du Parc Naturel Marin d'Iroise (2007), Pavillon bleu (écolabel), Certification ISO 14001
D11	Limitation de la perturbation des espèces par l'introduction de sources sonores sous-marines	Limiter les pressions qui impactent physiologiquement les espèces ainsi que leurs capacités de détection et de communication acoustiques (P) & préserver les habitats fonctionnels des perturbations sonores ayant un impact significatif sur les espèces qui les fréquentent (I)	Limiter les émissions impulsives à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces (P) Limiter les émissions continues à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces (P) Adapter les périodes, intensités et durées des émissions sous-marines en fonction du comportement de ces espèces (reproduction, alimentation, repos) (P)	- Indicateur 11.1.1 : proportion, répartition sur une année calendaire, dans des zones d'une surface déterminée, et répartition spatiale des jours où les sources sonores anthropiques dépassent des niveaux susceptibles d'avoir une incidence significative sur les animaux marins, mesurés sous la forme de niveaux d'exposition au bruit (en dB re 1μPa2.s) ou de niveaux de pression acoustique de crête (en dB re 1μPapeak) à un mètre, sur la bande de fréquences de 10 Hz à 10 kHz - Indicateur 11.2.1 : tendances concernant le niveau sonore ambiant dans les bandes de tiers d'octave 63 et 125 Hz (fréquence centrale) [re 1μPa RMS; niveau sonore moyen dans ces bandes d'octaves sur une année], mesuré par des stations d'observations et/ou au moyen de modèles, le cas échéant		D1, D3, D4, D6	Partie 2 - II. 9. mammifères marins, 11. oiseaux marins	Partie 1 - II. 6. Perturbations sonores sous-marines d'origine anthropique	transports maritimes et ports, extraction de matériaux marins, production d'électricité, activités parapétrolières et paragazières off-shore, pêche professionnelle, industrie, coûts liés à l'introduction d'énergie dans le milieu et à des modifications du régime hydrographique	SNB, Grenelle de la mer	charte travaux sous marins + essais de matériel (voir marine Toulon - Pelagos), Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain 2007-2020	Charte d'engagement et d'objectifs pour le développement durable des ports de plaisance (2008)	Orientations de gestion, propositions et actions du Parc Naturel Marin d'Iroise (2007), Certification ISO 14001